

Révision du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés

Compte-rendu
Atelier de diagnostic
2 février 2026 - Pauillac



Introduction et présentation du déroulé de l'atelier

Jean-Luc Trouvat, Directeur du SMIDDEST, est intervenu pour rappeler que la révision engagée du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Estuaire de la Gironde et milieux associés (SAGE EGMA), offre l'opportunité de revoir et de reposer les enjeux et orientations. C'est un temps qui doit permettre de formuler des objectifs communs tout en prenant en considération les spécificités locales.

Il a également été rappelé que le travail mené par CEREG, les temps d'écoutes qui ont eu lieu en avril 2025, les précédents ateliers engagés en juin et juillet 2025 et les contributions réalisées par la suite ont permis d'établir un état initial du territoire. Cette nouvelle rencontre, qui fait partie d'une série de trois ateliers, s'inscrit à la suite de ce travail engagé avec pour objectif de partager le diagnostic issu de cet état des lieux ainsi que les grandes orientations qui en découlent. Cette phase correspond à une mise en relation des éléments de l'état des lieux, lequel a déjà été validé par la Commission Locale de l'Eau en décembre 2025. L'objectif n'était donc pas de présenter de nouvelles données, mais bien de faire ressortir les enjeux territoriaux issus de l'analyse croisée des données existantes.

Le déroulé de la séance s'est inscrit dans la continuité des ateliers précédents :

- 1/ Présenter le diagnostic en cours d'élaboration, les principaux constats et les enjeux pré-identifiés.
- 2/ Echanger sur les éléments de présentation, apporter des précisions, recueillir les éventuels manques et compléments et identifier les enjeux manquants ou à reformuler.
- 3/ Travailler à une première appropriation du diagnostic à travers un travail en groupes sur la base de 4 cartographies de synthèse ayant vocation à faire ressortir les enjeux.

4/ Approfondir et affiner en groupes les enjeux pré-identifiés notamment en discutant de leur niveau d'urgence, des conditions nécessaires pour y répondre et éventuellement des territoires où ces enjeux peuvent s'exprimer de manière plus accrue.

L'importance de la participation de chacun dans le cadre de cette démarche de révision pour enrichir la réflexion collective et affiner la priorisation des enjeux du territoire a été de nouveau soulignée.



Présentation du diagnostic et temps de questions / réponses

Prise en compte de l'évolution des usages dans les projections liées au changement climatique

Un participant a souhaité savoir si le modèle EXPLORE2 prenait en compte l'évolution des usages dans les différentes trajectoires présentées.

Réponse : CEREG a indiqué que EXPLORE 2 repose uniquement sur des projections liées au changement climatique. Il n'y a pas, dans ce cadre, de projection intégrant l'évolution des usages. Les résultats présentés s'appuient exclusivement sur différents scénarios d'évolution physique du climat et de ses effets. Il en ressort qu'à l'heure actuelle, **le territoire présente déjà des conditions naturelles contraignantes. Les bassins versants latéraux sont de taille relativement réduite, contrairement à l'estuaire qui, lui, draine un bassin versant très vaste.** Ainsi, les apports en eau douce, notamment, dépendent majoritairement des grands fleuves, les bassins latéraux ayant une contribution plus limitée en raison de leur faible superficie.

Exhaustivité du référentiel présenté s'agissant des obstacles à l'écoulement

Un participant a réagi concernant le référentiel présenté sur les obstacles à l'écoulement en lien avec le sujet de la continuité écologique. Le référentiel ne lui semblait pas à jour car sur La Jalle de Castelnau, il ne voit aucun obstacle alors même qu'il y a une chaîne de moulins présente sur tout l'axe du cours d'eau.

Réponse : une participante a précisé qu'il fallait faire remonter l'information auprès de l'OFB en renseignant leur base avec une photographie, la localisation, la présence de vannes ou non, l'usage de l'ouvrage, etc.

En effet, l'OFB ne semble plus avoir d'inventaires en routine mais semble plutôt s'appuyer sur les remontées d'information du terrain. Il faut donc demander un accès à leur outil et réaliser la formation pour le renseigner. Autre solution évoquée par la participante, imposer aux bureaux d'études, dans le cadre de la réalisation de programme pluriannuel de gestion (PPG), de faire figurer ces informations. *Suite à une vérification à la suite de l'atelier, les éléments suivants peuvent être précisés : la carte présentée fait état des ouvrages où il n'y a aucun travaux d'initier. Ceux mentionnés par l'intervenant ont bien été répertoriés. Néanmoins, comme il y a des travaux entrepris sur ces derniers ils n'apparaissent pas. Pour les visualiser il faut se référer à l'état initial où il y a une carte (des ROE) qui sont référencés.*

Temporalité de l'organisation des ateliers de diagnostic

Des précisions ont également été demandées concernant le choix de réaliser des ateliers à proximité des élections municipales à venir.

Réponse : Le SMIDDEST a précisé que **les ateliers ont été organisés maintenant afin de permettre aux élus encore en poste de pouvoir faire part de leur avis et contributions sur le diagnostic et les enjeux à la lumière de leur retour d'expérience à l'issue de leur mandat.** Néanmoins, **le travail se poursuivra suite aux élections** en lien avec le renouvellement des élus afin qu'ils puissent 1/ s'emparer et s'approprier le travail qui a été réalisé jusqu'à présent et 2/ participer de la formulation de la stratégie. De plus, **bien que les ateliers soient réalisés très en amont dans la phase diagnostic, du temps sera laissé, comme lors du travail sur l'état initial, pour que des contributions puissent être faites de la part de l'ensemble des parties-prenantes** sur le diagnostic qui sera transmis dans les semaines suivant les ateliers.

Prise en considération de la situation d'interdépendance amont-aval

La situation particulière de l'estuaire a été soulignée, à l'aval de tout ce qui se passe à l'amont, avec des éléments dont la maîtrise peut potentiellement totalement échapper au territoire, comme par exemple les débits. La réalisation de réunions d'inter-SAGE, faisant état de cette interdépendance, sont en ce sens précieuses. **Cet aspect, pour les participants, mériterait de plus transparaitre dans le diagnostic** car tout comme le changement climatique, c'est un facteur de contrainte. Il est notamment souligné la nécessité que les futurs élus soient acculturés à ce sujet, qu'ils comprennent l'état de l'estuaire aujourd'hui, la problématique autour des débits, même si cela peut les conduire à se sentir un peu démunis.

Réponse : CEREG a précisé que les éléments sont bien pris en compte dans le diagnostic, comme le montre la carte de synthèse sur la gestion quantitative, mais peut-être insuffisamment mis en avant. **Jean-Luc Trouvat a précisé que l'inter-SAGE est en cours de réactivation avec actuellement des réunions de présidents de CLE.** Une sorte de grosse-CLE inter-SAGE est également en projet, mais cela présente des difficultés organisationnelles. **En sus, il y a tout un travail de coordination engagé entre techniciens comme sur les stratégies de soutien des étiages par exemple.** Par contre, le SAGE EGMA garde la main sur certaines dispositions, tel que le DOE (Débit d'Objectif d'Etiage) ce qui peut être rediscuté dans le cadre de la révision du SAGE EGMA au regard de cette dépendance à l'amont. TANIT a précisé **l'importance de mettre en avant les leviers d'actions dont dispose le territoire car, certes, il existe une dépendance à l'amont, mais des actions restent possibles** en matière de restauration de zones humides, gestion des eaux de ruissellement, etc. qui sont importantes du point de vue des risques mais aussi au regard d'enjeux quantitatifs.

Liens entre aménagement du territoire (urbanisme) et gestion de l'eau

Un participant a réagit pour souligner **les problèmes qu'il identifie concernant l'aménagement du territoire.** En effet, sa commune est concernée par la loi littorale uniquement au regard du lieu-dit de La Maréchal, ce qui limite très fortement la constructibilité sur sa commune. A l'inverse, d'autres communes comme Cissac-Médoc, Vertheuil et Saint-Sauveur, qui construisent énormément, ne sont pas du tout concernées par la loi littoral, bien que plus basses d'un point de vue topographique. **Une étude topographique du secteur** serait en ce sens nécessaire pour prendre en considération la situation réelle des communes et éviter que certaines d'entre-elles ; non concernées par la Loi Littoral, construisent comme elles le font aujourd'hui dans les marais.

Réponse : CEREG a indiqué que l'enjeu numéro 5 « Prendre en compte la problématique « inondation, ruissellement et submersion » dans l'aménagement du territoire » vise notamment à traiter des risques cumulés et pourrait être réfléchi lors du temps de travail en groupe à la lumière de ce témoignage.

Formulation des enjeux

Un participant a fait part de sa difficulté à différencier les enjeux n°2 « Améliorer durablement la qualité des masses d'eau et retrouver le bon état écologique » et n°4 « Garantir une qualité de l'eau compatible avec les usages actuels et futurs, tout en protégeant la santé humaine et les écosystèmes ».

Réponse : CEREG a précisé que l'enjeu n°2 se penche sur la qualité écologique tandis que l'enjeu numéro n°4 porte sur la qualité physico-chimique.

Une participante précise que le SAGE ne porte pas sur la compétence « aménagement du territoire » et qu'à ce titre la formulation de l'enjeu n°5 « Prendre en compte la problématique « inondation, ruissellement et submersion » dans l'aménagement du territoire » mérite d'être reformulé.

Réponse : TANIT a précisé que **le SAGE n'exerce pas directement la compétence « aménagement du territoire » au sens opérationnel du terme. L'idée derrière cette formulation est plutôt d'affirmer un objectif de cohérence et d'intégration des problématiques d'inondation, de ruissellement et de submersion dans les politiques d'aménagement conduites par les collectivités territoriales.** En effet, le SAGE apporte un cadre stratégique, des orientations et des dispositions permettant d'assurer une meilleure prise en compte des enjeux liés à l'eau dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement. Les documents d'urbanisme se doivent d'ailleurs d'être en cohérence avec le SAGE.

Contributions sur les cartes de synthèse du diagnostic

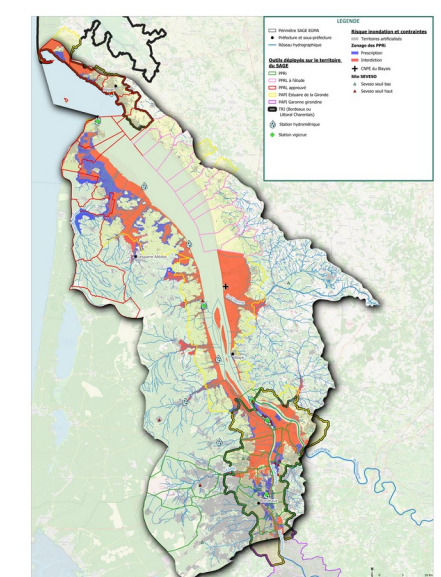
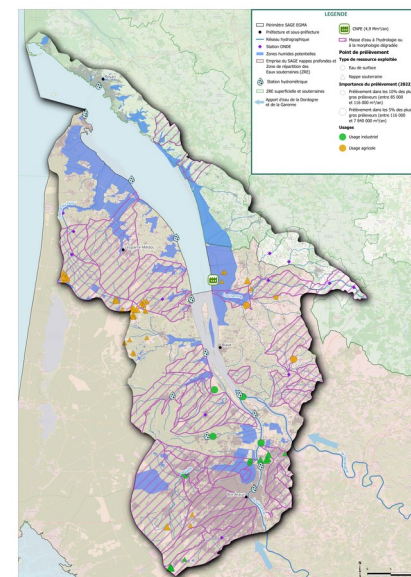
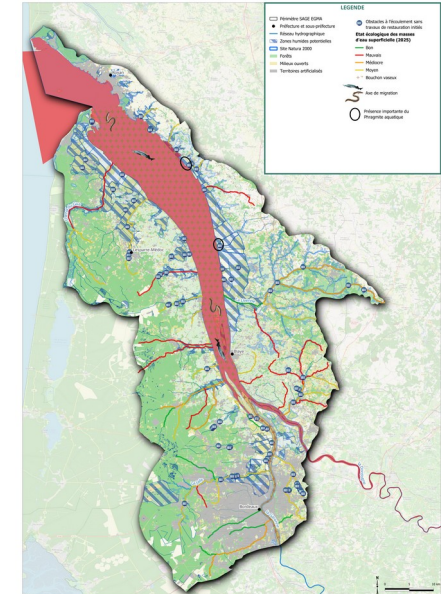
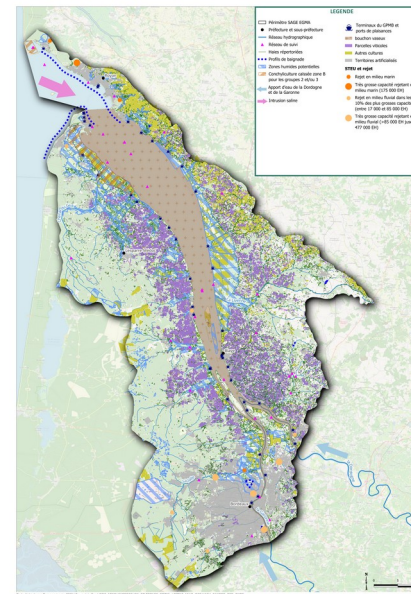
Suite à la présentation réalisée par CEREG et au temps de questions / réponses engagé, les participants ont été invités à travailler à une première appropriation du diagnostic.

A cet effet, 4 groupes de travail ont été formés. Ces derniers ont eu à leur disposition 4 cartographies de synthèse que sont :

- Carte – Qualité des Eaux
- Carte – Gestion Quantitative
- Carte – Milieux naturels
- Carte – Risques naturels liés à l'eau

Ces cartes, ayant vocation à faire ressortir les enjeux du diagnostic, ne présentaient pas toute l'information disponible dans son exhaustivité, des cartes ayant déjà été produites en ce sens dans le cadre de la réalisation de l'État initial.

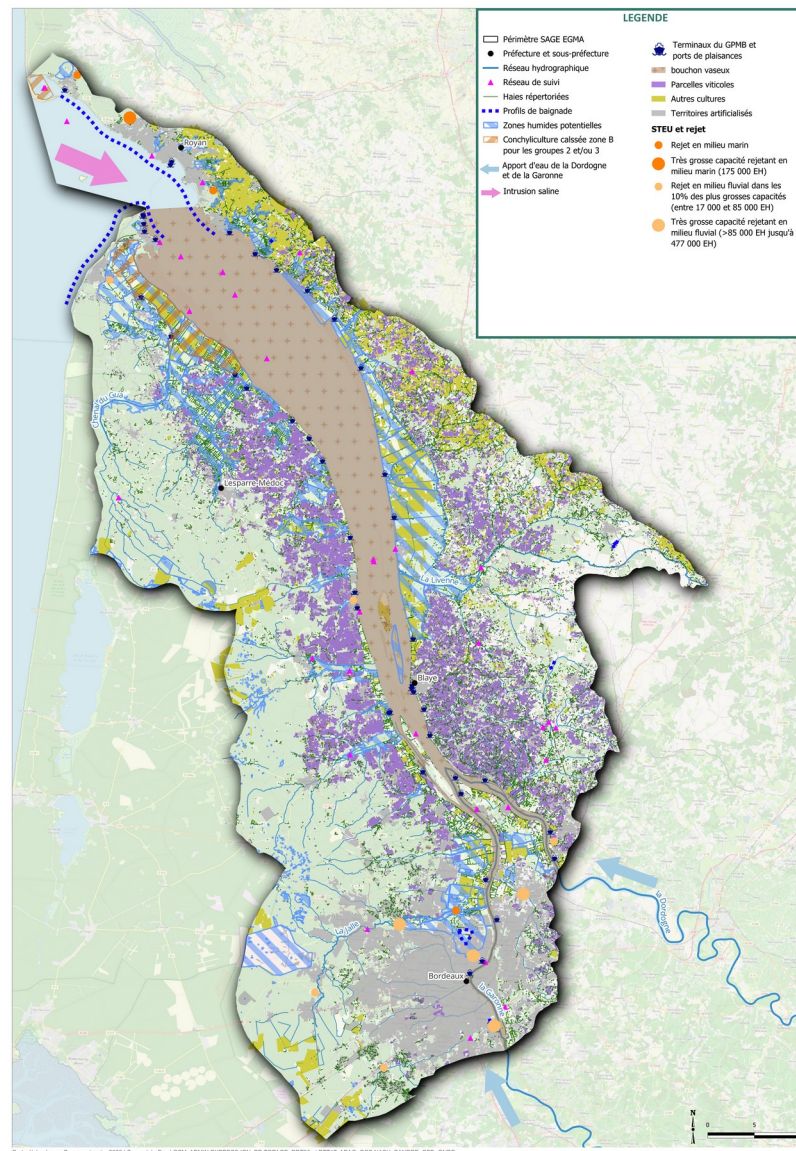
Sur la base de ces cartes de synthèse, les participants ont été invités à faire part de leurs remarques et compléments éventuels à apporter pour faire ressortir les enjeux du diagnostic.



Carte – Qualité des eaux

Les participants ont formulé plusieurs observations concernant les éléments figurant (ou non) sur la carte :

- Une interrogation est soulevée sur l'impact potentiel des rejets de la Centrale nucléaire du Blayais sur la température de l'eau de l'estuaire.
- L'absence du massif forestier a été questionné, alors que ce dernier joue un rôle important dans la régulation de la qualité et de la quantité d'eau.
- Le réseau de suivi de la qualité des eaux souterraines, notamment en certains points stratégiques, mériterait d'être représenté également.
- Certaines petites stations d'épuration (STEP), bien qu'absentes de la carte, peuvent impacter les affluents (ex. : Jalle du Breuil). Pour les participants, il faudrait donc aussi les indiquer.
- Les rejets non traités des STEP en période de fortes pluies, notamment sur la Jalle de Blanquefort, devraient être mentionnés dans le diagnostic.
- Enfin, les participants souhaiteraient que les rejets liés aux activités viticoles soient intégrés.



Carte – Gestion quantitative

L'usage « eau potable » est à indiquer pour les participants, même si cela concerne le SAGE Nappes profondes, car il y a des liens avec le SAGE EGMA (zones humides, cours d'eau, etc.).

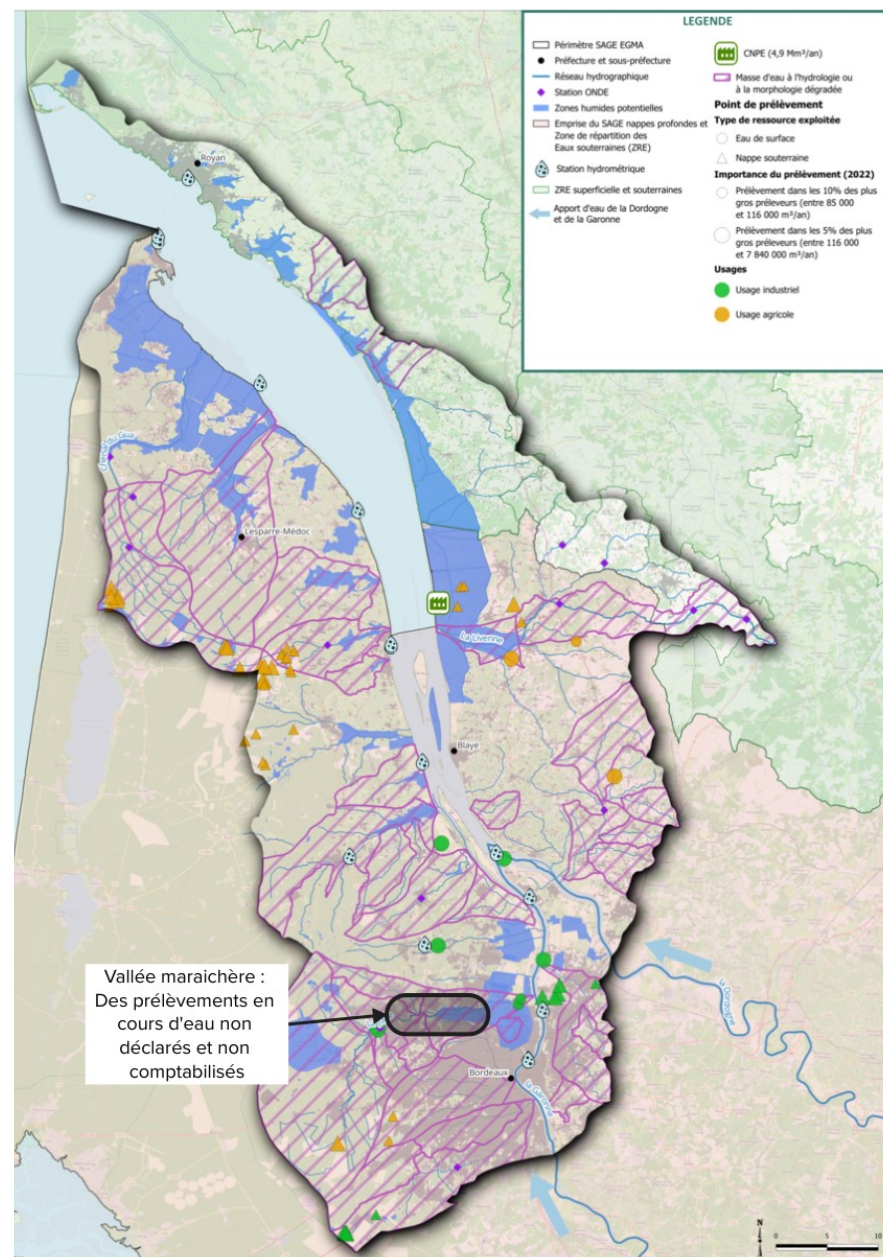
Des problèmes d'étiage sur la Jalle du Nord sont mentionnés mais ne sont pas mis en évidence sur la masse d'eau.

Concernant les prélèvements agricoles, des participants mentionnent un travail en cours de la Chambre d'Agriculture de Gironde sur la fiabilisation des volumes prélevés et des nappes exploitées. Le travail devrait être disponible avant la campagne irrigation de 2026.

La présence de plusieurs obstacles importants seraient à mentionner :

- un ouvrage problématique sur la partie aval du ruisseau le déhes.
- une chaîne de moulins sur la Jalle de Castelnaud.
- un ouvrage DFCI sur le ruisseau du Pas du Luc

L'implantation d'un réseau de piézomètres a été proposée pour surveiller le risque de remontée du biseau salé, c'est-à-dire l'intrusion d'eau salée dans les nappes d'eau douce.



Carte - Milieux naturels

Des participants ont estimé que la carte mériterait d'être divisée en deux : l'une portant sur l'état écologique et la seconde, comprenant les marais, les zones humides, les axes de migration. L'absence d'une carte représentant les évolutions positives (sur le RCE, la gestion des zones humides, etc.) a également été regrettée par certains.

Le tracé de l'exutoire Eau Bourde est mentionné comme étant erroné.

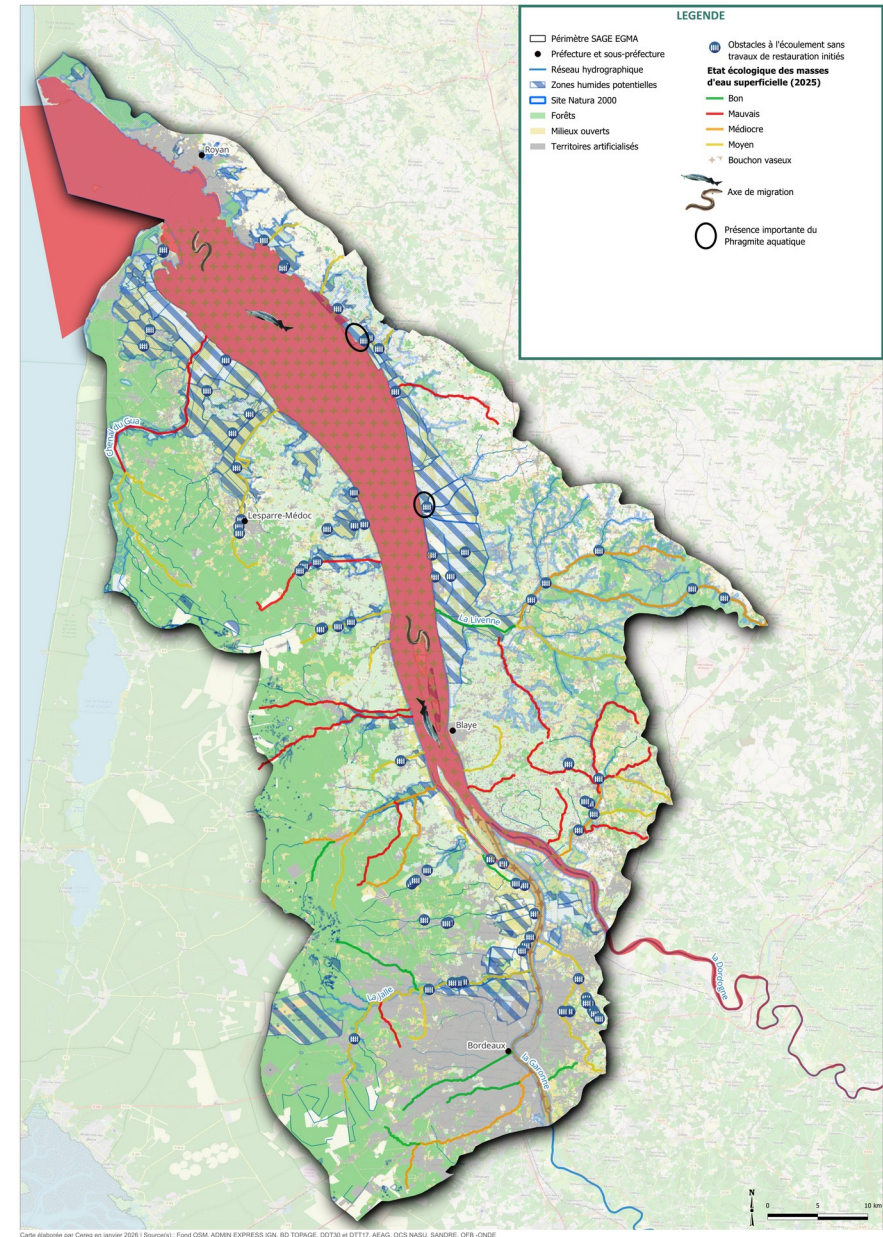
L'intégration des études de caractérisation des zones humides est souhaitée. A titre d'exemple, un inventaire de zones humides avérées de 500 hectares a été réalisé en 2025 sur le bassin versant du Jalle de Castelnau. L'île de Patiras est aussi indiquée comme étant une zone humide potentielle.

Un seul corridor de migration aquatique apparaît : celui de l'estuaire. Les participants regrettent qu'il manque les continuités transversales (axes de migration des espèces vers les affluents (et inversement)) et les autres trames (vertes et bleues) ainsi que les réservoirs de biodiversité.

Le fait de ne mentionner que le phragmite aquatique a interrogé les participants. Ils indiquent qu'il faudrait faire ressortir sur les cartes d'autres espèces fortement indicatrices et menacées. A titre d'exemple, les enjeux ayant trait aux espèces appartenant aux groupes des odonates (Leucorrhines, gomphes), des reptiles (cistade, lézard vivipare), des mammifères (loutre d'Europe, vison d'Europe) et de l'avifaune (limicoles, rapaces, passereaux paludicoles) ont été mentionnés.

Des informations sont manquantes concernant les obstacles à écoulement et les participants souhaiteraient que soient indiqués les obstacles aménagés afin d'identifier ce qu'il reste à faire.

Les participants ont noté que l'état écologique est parfois sous-estimé et à l'inverse parfois sur-estimé car modélisé.



Carte – Risques naturels liés à l'eau

Plusieurs participants ont souligné que la distinction retenue entre « prescription » et « interdiction » pour représenter les zonages des PPRi apparaît trop simplifiée. Cette lecture ne reflète pas la complexité et la gradation présente dans les règlements des PPRi. Cette perte de nuances peut donner une vision incomplète, voire biaisée, des règles de constructibilité applicables. En effet, les zonages PPRi intègrent des niveaux de contraintes différenciés, avec des possibilités de construction, d'extension ou de changement d'usage souvent autorisés sous conditions spécifiques (adaptation du bâti, prescriptions techniques, limitations de surface, etc.).

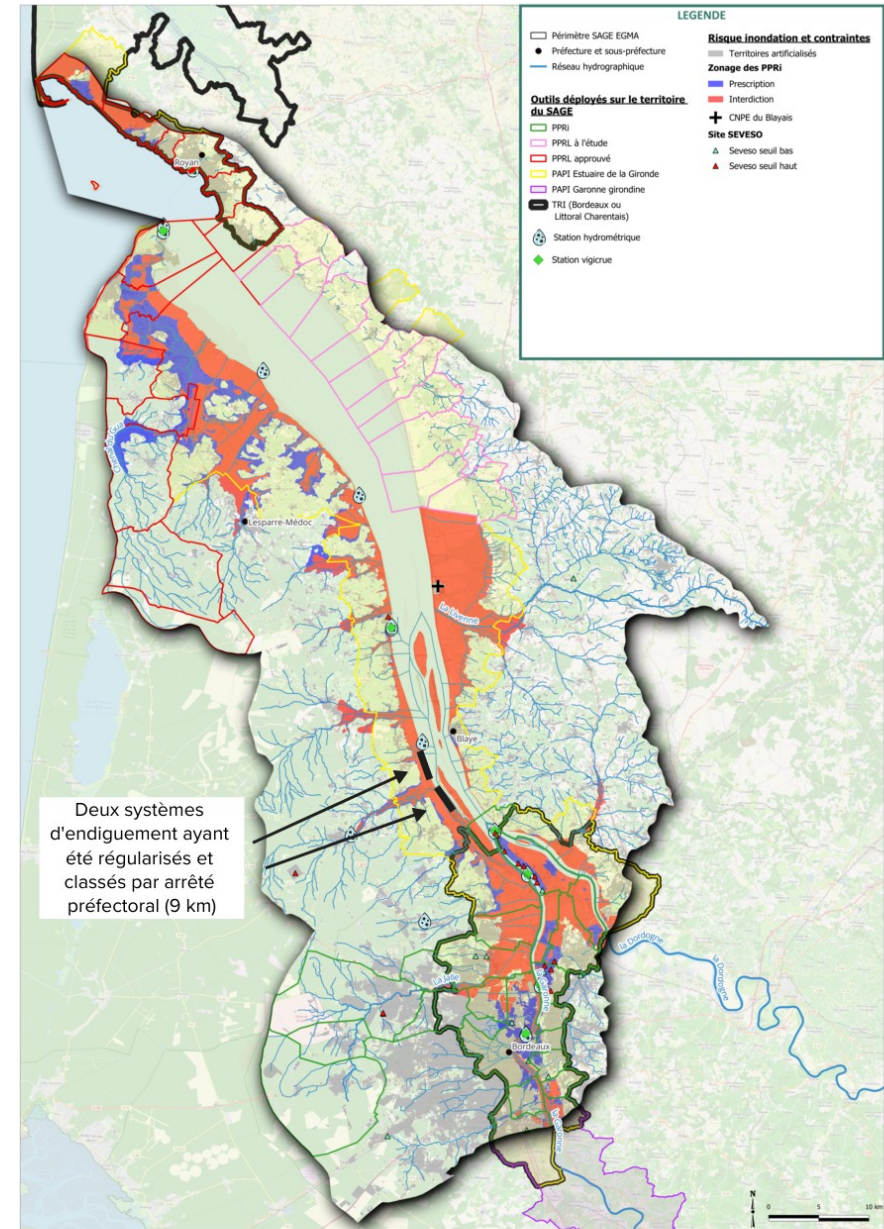
Les participants suggèrent d'intégrer une représentation des zones humides afin de mettre en évidence leur rôle dans la limitation des impacts des inondations et de souligner l'importance de leur préservation.

La création d'une carte spécifique, consacrée aux enjeux liés aux eaux pluviales et au ruissellement, est également proposée pour illustrer les effets sur les cours d'eau, la qualité de l'eau, les inondations, etc.

Les participants s'interrogent sur le contenu du PPRi Sud Médoc, notamment sur la nature précise des prescriptions qui y sont associées.

La présence d'une station Vigie Crue sur la Jalle de Castelnau, en sus de la présence de la station hydrométrique, a été mentionnée pour être rajoutée.

Des remarques ne portant pas sur la carte en tant que telle ont également été réalisées. Concernant les systèmes d'endiguement, la question de l'accompagnement financier des structures gémapiennes a été posée et de manière sous-jacente celle de la gouvernance. L'enjeu d'une simplification des normes a également été mentionné. Enfin, afin de prendre en compte les risques liés aux effets cumulés entre submersion, inondations et ruissellement, des participants ont proposé que le périmètre du PAPI puisse évoluer vers le périmètre du SAGE.





Contributions sur les enjeux

Suite au travail réalisé sur les cartes de synthèse du diagnostic ayant vocation à faire émerger les enjeux ; un travail plus approfondi sur ces derniers a été proposé aux participants, sur la base de premières pistes soumises à propositions et débat. Ce sont ainsi 9 principaux enjeux pré-identifiés qui ont été proposés à la discussion (voir image ci-dessous). Toujours par groupes de travail, les participants ont été invités à choisir un enjeu à travailler collectivement en groupe pour évaluer collectivement : l'urgence de l'enjeu et les conditions nécessaires à sa mise en œuvre d'un point de vue technique, financier, humain et réglementaire.

Parmi les 9 enjeux proposés à la discussion, les enjeux suivants ont été sélectionnés :

- **Enjeu n°1** : Adapter le territoire au changement climatique et à la baisse durable de la ressource en eau.
- **Enjeu n°5** : Prendre en compte la problématique « inondation, ruissellement et submersion » dans l'aménagement du territoire.
- **Enjeu n°6** : Restaurer les formes, les écoulements et les continuités des cours d'eau pour renforcer leur résilience écologique et hydrologique.
- **Enjeu n°7** : Préserver, restaurer et mieux gérer collectivement les zones humides et les marais pour maintenir leurs fonctions écologiques et hydrauliques.

Premières pistes d'enjeux : 9 principaux enjeux transversaux identifiés

1. Adapter le territoire au changement climatique et à la baisse durable de la ressource en eau

2. Améliorer durablement la qualité des masses d'eaux et retrouver le bon état écologique

3. S'organiser pour réduire les conflits d'usages

4. Garantir une qualité de l'eau compatible avec les usages actuels et futurs, tout en protégeant la santé humaine et les écosystèmes

5. Prendre en compte la problématique « inondation, ruissellement et submersion » dans l'aménagement du territoire

6. Restaurer les formes, les écoulements et les continuités des cours d'eau pour renforcer leur résilience écologique et hydrologique

7. Préserver, restaurer et mieux gérer collectivement les zones humides et les marais pour maintenir leurs fonctions écologiques et hydrauliques

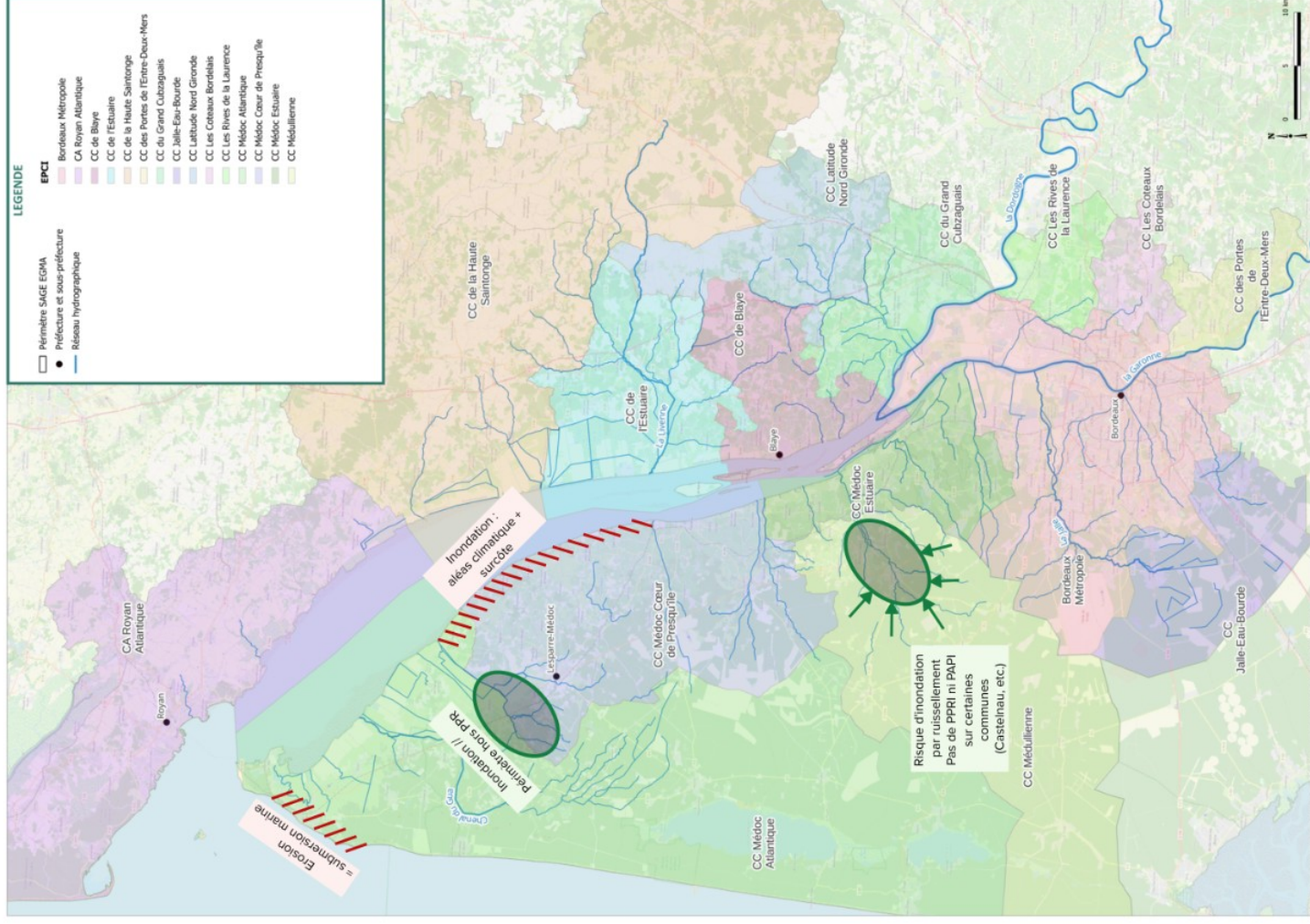
8. Maintenir un fonctionnement estuarien équilibré garantissant la qualité des habitats et le rôle de corridor écologique majeur

9. Conforter la cohérence de l'organisation du territoire et la mobilisation des acteurs

Groupe n°1	Enjeu n°5 : Prendre en compte la problématique « inondation, ruissellement et submersion » dans l'aménagement du territoire			
<p>Les participants ont indiqué que cet enjeu est complémentaire à la préservation des zones humides et qu'il est important que le GEMA et le PI ne soient pas dissociés.</p> <p>Les participants ont expliqué qu'ils ont travaillé à matérialiser le risque de submersion sur la pointe du Médoc, côté océan. Ils ont également abordé la question des systèmes d'endiguement dans le cadre des compétences GEMAPI. Certains syndicats ont dû régulariser des digues qui avaient été classées mais non reconnues par l'État ou gérées par les syndicats de bassins versants. Ces dernières années, avec l'arrivée de la compétence GEMAPI, un travail a été réalisé pour caractériser le risque d'inondation lié à ces ouvrages et les gestionnaires GEMAPI ont ainsi pu statuer sur le devenir de ces digues. Sur le bassin versant de Castelnau, il a été procédé à une régularisation afin de transformer ces digues en systèmes d'endiguement opérationnels. Néanmoins, plusieurs difficultés sont rencontrées et détaillées ci-après.</p>				
Urgence (faible, moyenne, élevée)	Conditions nécessaires à la mise en oeuvre			
	Technique	Financière	Humaine	réglementaire

<p>L'urgence a été qualifiée d'élevée, voire très élevée, par les participants.</p>	<p>Les participants ont souligné que le risque de ruissellement est plutôt méconnu par rapport aux risques de submersion ou d'inondation. Sur leurs territoires, ces dernières années, ils se sont rendu compte que les documents prescriptifs de type PPRI ou PAPI ne prennent peut-être pas suffisamment en compte ce risque, laissant des territoires vulnérables sans réel suivi ni portée à connaissance. Ils ont mis en évidence le besoin de mieux documenter ce risque et d'en améliorer la connaissance.</p> <p>Outre la meilleure documentation de ce risque, d'autres solutions ont été mentionnées telles que l'extension du périmètre du PAPI au périmètre du SAGE ou encore l'extension et l'actualisation des PPRI à l'échelle des bassins versants.</p>	<p>Les moyens financiers pour assurer le suivi et les travaux liés aux systèmes d'endiguement autorisés constituent un vrai sujet de questionnement et une difficulté actuelle conséquente notamment pour des collectivités plutôt rurales. Les moyens à dispositions ne reflètent pas la compétence associée.</p>	<p>Les participants ont souligné la nécessité de reposer la question de la gouvernance pour la gestion des systèmes d'endiguement d'intérêt communautaire. Ils ont suggéré de réfléchir à cette question à une échelle plus large, en raison de la difficulté d'assumer pleinement une compétence aujourd'hui obligatoire, avec la responsabilité que cela implique pour les élus. Ils ont également pointé le manque actuel de financement, tout en soulignant la nécessité de définir clairement les moyens humains et l'organisation territoriale la plus adaptée pour gérer efficacement ces ouvrages.</p>	<p>Des difficultés sont mentionnées sur la « Pi » (Prévention des inondations) pour assumer pleinement et entièrement cette compétence au regard des responsabilités liées à la gestion de digues. Le contrôle par l'État, le respect des prescriptions et des arrêtés préfectoraux, le poids (et volume) financier liés aux suivis et aux travaux lourds à réaliser, le tout sans financement associés ; rendent complexe et compliqué d'assumer pleinement une compétence qui est obligatoire aujourd'hui avec, en sus, la responsabilité que cela implique pour les élus.</p>
--	--	---	---	---

Carte de spatialisation - Enjeu n°5



Groupe n°2	Enjeu n°1 : Adapter le territoire au changement climatique et à la baisse durable de la ressource en eau			
<p>Les participants ont expliqué que le changement climatique ne leur apparaissait pas, au départ, comme un enjeu autonome. Toutefois, la question de l'adaptation s'est rapidement imposée dans les échanges. Ils ont notamment évoqué l'augmentation des risques d'inondation et les débats autour des systèmes d'endiguement mentionnés par le groupe n°1. Un exemple local précis a été présenté sur le territoire estuarien de la Gironde, dans le secteur de l'estuaire en aval de Bordeaux. Sur ce territoire, les élus ont fait le choix de ne pas classer de système d'endiguement et de privilégier une stratégie consistant à ne pas figer des ouvrages de protection, afin de permettre à l'estuaire de retrouver son champ naturel d'expansion des crues, comme auparavant. Cette décision a été prise à l'issue d'une réflexion intégrant les projections d'élévation du niveau de la mer. Néanmoins, une réflexion est nécessaire s'agissant des conséquences potentielles à venir : une pénétration accrue de l'océan dans l'estuaire, depuis la pointe de Grave, avec une remontée de la salinité susceptible d'atteindre des secteurs plus proches de Bordeaux et d'impacter également les zones latérales. La réflexion sur l'enjeu engagée par le groupe est partie de cet exemple précis.</p>				
Urgence (faible, moyenne, élevée)	Conditions nécessaires à la mise en oeuvre			
	Technique	Financière	Humaine	Réglementaire
<p>L'urgence a été jugée élevée vis-à-vis de la transversalité à laquelle invite le changement climatique et ses conséquences associées.</p>	<p>Les participants ont poursuivi la réflexion en évoquant la pénétration croissante de l'eau salée sur les terres riveraines de l'estuaire, en particulier dans le secteur du nord Médoc. Ils ont estimé que cette évolution impose de réinterroger l'ensemble des programmes pluriannuels de gestion à l'échelle des bassins versants ou des zones soumises à l'influence des marées. Selon eux, des</p>	<p>Les participants ont souligné les enjeux financiers liés à la mise en oeuvre des actions, leur financement restant un défi, même si certaines solutions peuvent générer des économies sur le long terme.</p> <p>Ils ont évoqué plusieurs leviers possibles au-delà des subventions : le transfert foncier agricole, qui pourrait permettre de faciliter les remembrements</p>	<p>Les besoins d'animation pour accompagner le changement du territoire ont été mentionné notamment lorsque l'occupation du territoire sera à revoir et que des relocalisations devront avoir lieu. L'enjeu réside dans l'accompagnement de la population et notamment celles des habitants qui pourront être amenés à être relocalisés. Les participants ont insisté sur l'importance de prévoir des moyens</p>	<p>Les besoins en matière d'adaptation des lois et documents d'urbanisme (dont notamment les PLU) ont été souligné par les participants afin d'accompagner mais surtout d'anticiper ces évolutions afin de limiter des décalages qui pourraient provoquer de la contrainte supplémentaire (par exemple en ne prévoyant pas les poches de relocalisation dans les</p>

	<p>plans conçus pour des milieux d'eau douce pourraient ne plus être adaptés à l'horizon 2050, ce qui, bien que paraissant lointain, reste une échéance proche à l'échelle de l'aménagement du territoire.</p> <p>Ils ont souligné que cette transformation progressive du régime des marées et de la salinité va modifier les paysages et les usages. Les pratiques agricoles, notamment, devront évoluer : travailler dans les marais salés deviendra plus complexe.</p> <p>Les participants ont également cité des enjeux liés à l'eau potable, en mentionnant notamment des captages peu profonds à Saint-Germain-d'Esteuil, susceptibles d'être impactés par des intrusions salines.</p> <p>La question de</p>	<p>et l'adaptation des territoires aux enjeux hydrauliques et environnementaux, ainsi que l'adaptation de la taxe GEMAPI. Selon eux, cette taxe est souvent associée aux risques d'inondation, alors que les solutions fondées sur la nature, bien qu'efficaces et génératrices de services rendus, ne sont pas toujours valorisées financièrement.</p> <p>Les participants ont insisté sur le fait que, si ces solutions naturelles permettent de réaliser des économies indirectes — en réduisant les besoins d'infrastructures coûteuses —, il serait possible de limiter ou de mieux cibler la création ou le prélèvement de taxes supplémentaires.</p>	<p>humains en conséquence pour accompagner ces évolutions.</p>	<p>ScoT).</p>
--	--	---	--	---------------

L'assainissement a aussi été soulevée : dans un contexte de baisse possible de la ressource en eau douce et d'augmentation de la salinité, le rejet des eaux traitées directement dans l'estuaire pourrait devoir être repensé, en réfléchissant à d'autres modes de gestion.

Enfin, ils ont évoqué la nécessité de **reconsidérer les ouvrages à la mer**. Là où, jusqu'à présent, les stratégies visaient à limiter la remontée de l'estuaire, certains envisagent désormais des approches plus ouvertes, permettant par exemple la formation de zones de type delta. Ces espaces pourraient favoriser des phases de dépôt sédimentaire, contribuant à recharger certaines zones avant d'être remodelées lors des crues, alors qu'aujourd'hui l'estuaire est

	perçu comme étant principalement en situation d'érosion.			
--	--	--	--	--

Groupe n°3	Enjeu n°7 : Préserver, restaurer et mieux gérer collectivement les zones humides et les marais pour maintenir leurs fonctions écologiques et hydrauliques			
<p>Les participants expliquent qu'ils ont choisi de partir d'une répartition spatiale des problématiques et des urgences liées aux zones humides. Ils précisent avoir travaillé à l'échelle des bassins versants associés aux différents cours d'eau connexes à l'estuaire de la Gironde, ainsi qu'aux têtes de bassins versants, sur lesquelles certains avaient déjà mené des travaux. Enfin, ils indiquent avoir classé les urgences en trois niveaux : faibles, moyennes et élevées.</p>				
Urgence (faible, moyenne, élevée)	Conditions nécessaires à la mise en oeuvre			
	Technique	Financière	Humaine	réglementaire
<p>URGENCE FAIBLE (couleur verte sur la carte de spatialisation)</p> <p>Les participants expliquent que, parmi les urgences faibles, ils identifient des zones humides situées sur certains bassins versants du Médoc. Ils précisent que, sur ces territoires, la qualité de l'eau est bonne et que les zones humides sont fonctionnelles, notamment grâce aux différents travaux de restauration menés ces dernières années. Ces actions ont permis de reconnecter les zones humides aux cours d'eau.</p> <p>Ils soulignent également l'existence et l'importance d'une gestion et d'une gouvernance partagées entre les acteurs, ainsi que le rôle des projets financés et suivis par les élus.</p> <p>Même s'ils reconnaissent qu'il reste encore des améliorations à apporter sur ces bassins versants, ils considèrent que le niveau d'urgence y est faible. Il s'agit surtout de poursuivre les projets engagés et d'assurer le suivi continu des zones humides.</p>				

<p>URGENCE MOYENNE (couleur orange sur la carte de spatialisation)</p> <p>Les participants indiquent qu'ils ont ensuite identifié des bassins versants du Médoc présentant un enjeu moyen. Ils expliquent que des démarches ont déjà été engagées, notamment à travers différents PPG et projets collectifs visant à amorcer la restauration et à rétablir la continuité entre les cours d'eau et les zones humides, afin de leur redonner leur fonctionnalité écosystémique.</p> <p>Ils précisent que certains travaux de restauration de la continuité écologique (RCE) ont été lancés et que la gouvernance commence à être davantage partagée entre les usagers et les élus. Toutefois, ils soulignent qu'il persiste un manque de gestion des zones humides, notamment en matière de gestion partagée de la ressource et des niveaux d'eau. Ils mentionnent également la persistance de nombreux conflits d'usages dans ces territoires.</p> <p>Pour illustrer ces situations, ils citent les bassins versants du Gard, du Resson, du Marais de Billes dans le Médoc, ainsi que, un peu plus en aval, la Jalle de Blanquefort</p>	<p>Les participants précisent qu'il est essentiel de rétablir les continuités écologiques entre les cours d'eau et les zones humides et de continuer à améliorer les connaissances sur les fonctionnalités de ces zones humides, qu'ils estiment encore insuffisamment connues.</p> <p>Enfin, ils soulignent l'importance de poursuivre la concertation entre les acteurs pour mener les projets engagés à leur terme.</p>		<p>L'enjeu de réussir à convaincre les élus d'engager ce type de projet a été souligné. Ces derniers ne prennent pas toujours en considération, ou ne connaissent pas, les enjeux associés à ces projets.</p> <p>En matière de concertation, la prise en compte des besoins et des usages déjà présents sont une conditions nécessaire à la réussite des projets.</p>	
<p>URGENCE ÉLEVÉE (couleur rouge sur la carte de spatialisation)</p> <p>Les participants indiquent avoir identifié des bassins versants présentant une urgence élevée. Ils expliquent que,</p>	<p>Les participants indiquent le besoin d'engager une amorce de</p>	<p>Un point clef identifié par les participants se situe dans la</p>	<p>Tout comme pour les bassins concernés par une urgence</p>	<p>Les dossiers montés par les structures compétentes en matière de GEMAPI</p>

dans ces secteurs, les zones humides ne sont pas fonctionnelles : elles sont déconnectées des cours d'eau et fortement dégradées. Ils soulignent la présence de nombreux conflits d'usages, notamment autour de la gestion de la ressource en eau et des niveaux d'eau dans les marais.

Ils mentionnent également des blocages décisionnels et financiers qui freinent les actions. Contrairement aux situations précédentes, ils constatent une gouvernance peu ou pas partagée : de nombreux usagers ne savent pas qui fait quoi en matière de gestion des zones humides, ce qui accentue les difficultés de coordination et d'intervention.

concertation avec l'ensemble des usagers des zones humides et des marais.

Ils estiment nécessaire de **restaurer les ouvrages et les systèmes hydrauliques afin de redonner de la fonctionnalité aux zones humides**, que ce soit à proximité de l'estuaire ou en têtes de bassins versants.

Enfin, l'**amélioration des connaissances sur les fonctionnalités des zones humides** est un levier essentiel.

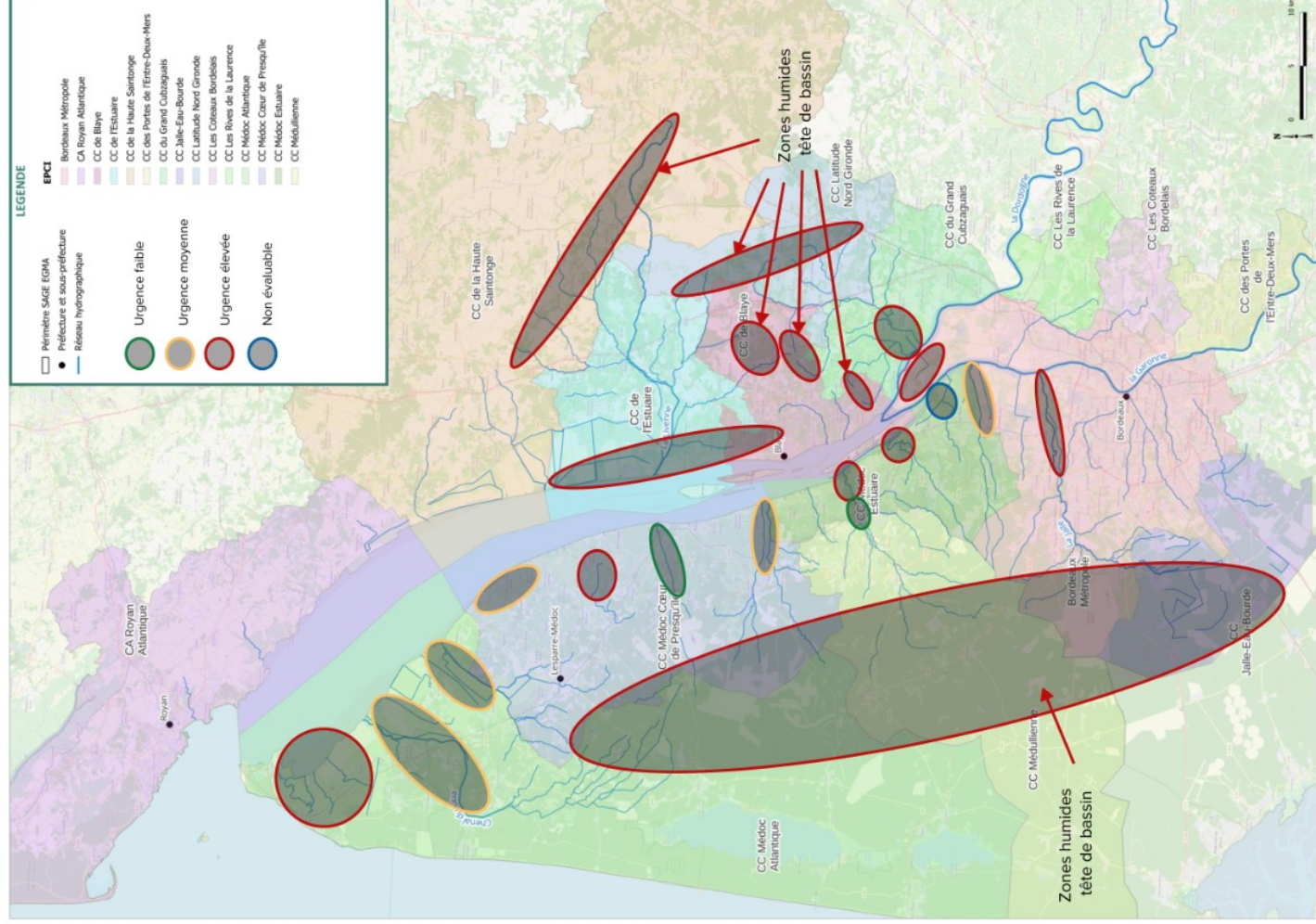
volonté des élus à proposer ou non des enveloppes financières à la réalisation de ce type de projet et à la concertation à y associer.

moyenne, **l'appropriation des enjeux associés aux zones humides par les élus, les usagers et les habitants** est une condition nécessaire pour mener à bien ce type de projet ; au même titre que la prise en considération des besoins et des usages qui y sont déjà associés.

pour obtenir des autorisations de reconnexion et de rétablissement de la continuité avec les zones humides ne sont pas toujours accordées, ce qui constitue un frein aux actions à mener sur le terrain pour améliorer la situation.

Ils évoquent également la possibilité de mettre en place des **règlements d'eau** pour mieux encadrer la gestion des niveaux d'eau et ainsi améliorer la fonctionnalité des zones humides, en cohérence avec les différents usages.

Carte de spatialisation - Enjeu n°7



Carte élaborée par Orange en janvier 2021 | Sources: I. Furet OSM, AQUARI, EXPRESSES DGE, BD TOPOLOGE

Groupe n°4	Enjeu n°6 : Restaurer les formes, les écoulements et les continuités des cours d'eau pour renforcer leur résilience écologique et hydrologique			
Les participants ont souligné qu'il était quasiment impossible de définir des territoires prioritaires par rapport à d'autres. Ils ont donc engagé une réflexion sur l'échelle la plus pertinente à retenir. À l'issue des échanges, ils ont estimé que l'entrée par le bassin versant apparaissait comme la plus cohérente et la plus logique.				
Urgence (faible, moyenne, élevée)	Conditions nécessaires à la mise en oeuvre			
	Technique	Financière	Humaine	Réglementaire
<p>Les participants ont qualifié le niveau d'urgence d'élevé, au regard des impacts du changement climatique sur les débits, la qualité de l'eau, les inondations, etc. Les participants ont rappelé que la résilience des cours d'eau et, <i>a fortiori</i>, celle des bassins versants jouent, à ce titre, un rôle déterminant.</p>	<p>Les plans pluriannuels de gestion (PPG) apparaissent comme les outils qui sont à la bonne échelle notamment pour penser là où les opérations de restauration sont les plus pertinentes et à plus fort enjeu.</p> <p>Les PPG devraient être généralisés et pensés en concertation avec tous les acteurs concernés et au plus proche des territoires pour que les problématiques locales soient bien intégrées.</p>	<p>Les participants ont souligné que la taxe GEMAPI, bien qu'identifiée comme un levier financier incontournable pour les années à venir, n'est pas levée partout ni à la même hauteur selon les territoires. Ils estiment néanmoins qu'elle sera essentielle pour financer les nombreuses actions à engager.</p> <p>Ils ont également évoqué la participation financière des propriétaires fonciers, en citant l'exemple d'une opération de renaturation rendue possible grâce à l'implication d'un</p>	<p>Les participants ont insisté sur l'importance de la formation et de la sensibilisation des élus, des acteurs locaux et des agriculteurs afin de mieux faire comprendre les enjeux liés à la gestion de l'eau. Ils ont notamment évoqué l'intérêt de ralentir l'eau à l'échelle des bassins versants, de restaurer les méandres des cours d'eau plutôt que de les maintenir rectilignes, et de favoriser la circulation des poissons et des sédiments.</p> <p>Selon eux, cet enjeu de pédagogie sera d'autant plus fort dans un contexte électoral susceptible de</p>	<p>Les participants ont mis en avant la nécessité de lever un certain nombre de freins réglementaires. Ils ont indiqué que, qu'il s'agisse des propriétaires ou des structures en charge de la GEMAPI, les porteurs de projets se heurtent à une réglementation qu'ils comprennent et dont ils reconnaissent la légitimité — notamment en matière de protection des espèces — mais qui ralentit fortement la mise en oeuvre des actions.</p> <p>Selon eux, ces contraintes allongent considérablement les délais, conduisent à</p>

		<p>propriétaire viticole. Selon eux, au-delà des financements institutionnels, il est important de mobiliser des contributions à une échelle très locale, favorisant ainsi l'adhésion des propriétaires fonciers. Le financement ne devrait donc pas provenir uniquement "d'en haut", mais aussi des acteurs directement concernés par le territoire.</p> <p>Enfin, les participants ont rappelé les fortes difficultés rencontrées pour faire aboutir les projets de restauration de la continuité écologique. Ils ont souligné le poids financier que représentent ces opérations pour les propriétaires d'ouvrages, notamment lorsque les coûts atteignent 200 000 à 300 000 euros pour la réalisation d'une passe à</p>	<p>renouveler les équipes en place. Ils ont également souligné l'importance de la concertation dans le cadre des plans de gestion.</p> <p>Enfin, les participants ont attiré l'attention sur la question des moyens humains, tant au sein des structures en charge de la GEMAPI que dans les services de l'État qui accompagnent ces structures dans la mise en œuvre des projets.</p>	<p>multiplier les études et ré-études, et engendrent des coûts importants pour les collectivités, parfois à hauteur de plusieurs centaines de milliers d'euros, sans garantie d'aboutissement rapide des projets.</p> <p>Ils estiment ainsi qu'un travail sur le volet réglementaire est indispensable pour accélérer la mise en œuvre des actions, en complément des moyens financiers et techniques. À ce titre, ils ont également souligné l'importance du lien avec les documents d'urbanisme, notamment les PLU : l'aménagement du territoire doit préserver davantage d'espace pour les cours d'eau et éviter les constructions trop proches des zones à risque.</p>
--	--	---	--	--

		poissons. Ils estiment que des aides financières plus importantes seraient nécessaires pour permettre la concrétisation de ces projets.		
--	--	---	--	--

Conclusion

Suite à ces ateliers thématiques, le rapport de diagnostic sera transmis dans les semaines à venir. Ce rapport n'intégrera pas les retours faits aux ateliers (délai trop restreint) mais a vocation à permettre une lecture approfondie au-delà de la synthèse présentée.

La synthèse des ateliers ainsi que les remarques réalisées et le rapport revu seront présentés à la CLE de décembre 2026. Si cette dernière valide le diagnostic, la suite de la démarche sera engagée avec notamment un travail de réflexion sur l'élaboration de la stratégie. Ce travail sera réalisé par les équipes du SMIDDEST.

